



Soutenir la population et les entreprises canadiennes en réponse aux droits de douane américains



Incidence des droits de douane américains

Les droits de douane injustifiés des États-Unis entraîneront des répercussions tant sur les Canadiens que sur les Américains. Parmi les effets qui seront constatés, notons la perturbation des chaînes d’approvisionnement, la hausse des coûts pour les consommateurs et une réduction des dépenses des entreprises et des ménages. L’emploi de part et d’autre de la frontière sera également touché, et la compétitivité de l’Amérique du Nord dans l’économie mondiale s’en trouvera affaiblie.

Le gouvernement du Canada comprend l’incertitude et l’inquiétude de bon nombre de Canadiennes et de Canadiens découlant des droits de douane injustifiés imposés par les États-Unis, et il s’engage à utiliser tous les outils à sa disposition pour protéger les entreprises et les travailleurs canadiens.

Protéger les emplois et garder les entreprises ouvertes

Le Canada a déjà un solide système de programmes de soutien économique pour aider les entreprises et les travailleurs directement touchés par les droits de douane américains. Veiller à ce que les entreprises aient un accès rapide au soutien en matière de liquidités et au solide filet de sécurité sociale du Canada constituera la première ligne de défense contre les répercussions immédiates des droits de douane américains et des contre-mesures du Canada.

Le gouvernement aura recours aux revenus des contre-mesures du Canada pour soutenir directement la population et les entreprises canadiennes. Bien que le gouvernement continue de surveiller étroitement les répercussions dans tous les secteurs et dans l’économie, il proposera d’autres mesures, au besoin.

Population canadienne touchée	Mesures
Travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer un filet de sécurité sociale solide grâce au programme d’assurance-emploi, au moyen de mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Renoncer à la période d’attente d’une semaine afin que les travailleurs puissent recevoir des prestations pour la première semaine de chômage. Cette mesure est en vigueur du 30 mars au 11 octobre 2025. ○ Suspendre les règles concernant l’argent au moment de la cessation d’emploi (p. ex., indemnité de départ, paie de vacances) pour permettre aux prestataires de recevoir des prestations d’assurance-emploi plus tôt sans avoir à utiliser cet argent en premier lieu. Cette mesure est en vigueur du 30 mars au 11 octobre 2025. ○ Veiller à ce qu’aucun travailleur n’ait besoin de plus de 630 heures (au lieu de 700 heures) pour être admissible aux prestations régulières d’assurance-emploi et augmenter la durée des prestations régulières d’assurance-emploi jusqu’à quatre semaines supplémentaires en ajustant les taux de chômage régionaux jusqu’à un point de pourcentage. Cette mesure est en vigueur du 6 avril au 12 juillet 2025.

Population canadienne touchée	Mesures
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer des assouplissements temporaires pour les entreprises touchées par les droits de douane dans le cadre du Programme de travail partagé qui offre des prestations d'assurance-emploi aux employés admissibles qui consentent à travailler moins d'heures en raison d'une baisse d'activité indépendante de la volonté de leur employeur. Cette mesure aide les employeurs et les employés à éviter les mises à pied tout en complétant leur revenu réduit par des prestations d'assurance-emploi.
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à ce que les entreprises aient accès aux liquidités nécessaires pour rester ouvertes. <ul style="list-style-type: none"> ○ Exportation et développement Canada (EDC) – Montant de 5 milliards de dollars dans le cadre d'un nouveau Programme d'aide au commerce extérieur pour aider les exportateurs canadiens à conquérir de nouveaux marchés pour leurs produits et aider les entreprises à surmonter les difficultés découlant des droits de douane, notamment les pertes liées aux défauts de paiement, aux fluctuations des taux de change, au manque d'accès à des liquidités et aux obstacles au développement. ○ Banque de développement du Canada (BDC) – Montant de 500 millions de dollars sous forme de prêts à taux préférentiels pour de soutenir les entreprises touchées dans les secteurs directement visés par les droits de douane ainsi que les entreprises présentes dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises peuvent également bénéficier de services consultatifs dans des domaines comme la gestion financière et la diversification des marchés. ○ Financement agricole Canada (FAC) – Nouveau financement de 1 milliard de dollars afin de réduire les obstacles financiers pour l'industrie agricole et alimentaire canadienne. Cette offre de prêts permettra aux entreprises d'avoir accès à plus de liquidités afin qu'elles puissent s'adapter à un nouvel environnement d'exploitation et continuer à fournir les produits agricoles et alimentaires de haute qualité indispensables à la population canadienne. ○ Une nouvelle facilité de crédit pour aider les plus grands employeurs du Canada à conserver des emplois canadiens et à éviter les faillites pendant qu'ils adaptent leur planification à long terme. ○ Reporter les paiements de l'impôt sur le revenu des sociétés et les versements de la TPS/TVH dus à l'Agence du revenu du Canada du 2 avril au 30 juin 2025. Cela fournira jusqu'à 40 milliards de dollars en soutien aux liquidités pour les entreprises canadiennes. ○ Programme de financement des petites entreprises du Canada pour aider les petites entreprises à obtenir des prêts auprès d'institutions financières en partageant les risques avec les prêteurs.

Population canadienne touchée	Mesures
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Alléger les contre-mesures sur les importations en provenance des États-Unis <ul style="list-style-type: none"> ○ Un cadre de remise pour protéger les entreprises et les emplois en envisageant, dans des circonstances exceptionnelles particulières, un allègement du paiement des droits de douane ou le remboursement des droits déjà payés par les entreprises canadiennes. De plus, le gouvernement a l'intention d'élaborer un cadre pour permettre aux producteurs de véhicules automobiles ce qui encourage la fabrication et les investissements au Canada. ○ Le Programme d'exonération des droits et le Programme de drawback permettent aux entreprises admissibles d'importer des marchandises commerciales sans payer de droits de douane, ou de rembourser les droits de douane payés, si elles les réexportent dans les mêmes conditions ou après utilisation, consommation ou dépense aux fins de traitement d'autres marchandises qui seront ensuite exportées. ✓ Soutenir les agriculteurs et les producteurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorations aux paiements d'Agri-stabilité pour fournir un appui supplémentaire aux producteurs agricoles, compte tenu des perturbations commerciales avec les États-Unis et la Chine. ✓ Diversifier les marchés <ul style="list-style-type: none"> ○ Service des délégués commerciaux pour aider les entreprises à croître et à diversifier leurs activités en les dirigeant vers les programmes de financement et de soutien offerts. ✓ Protéger les entreprises contre l'investissement étranger nuisible <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour des lignes directrices de la Loi sur Investissement Canada pour protéger les entreprises canadiennes contre les prises de contrôle dommageables et les investissements étrangers qui nuiraient à notre sécurité économique.
Soutenir les régions les plus durement touchées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter le financement accordé aux organismes de développement régional pour leur permettre de mieux soutenir les entreprises. ✓ Collaborer avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que des mesures de soutien soient en place dans toutes les administrations.
Consommateurs canadiens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre aux consommateurs de choisir le Canada <ul style="list-style-type: none"> ○ Échanger des renseignements sur les étiquettes « Fait au Canada », sur les façons d'acheter des produits canadiens et sur les avantages de magasiner et de voyager au Canada.

Pour en savoir davantage, consultez le site canada.ca/droitsdedouaneamericains.